IACF

INSTITUT DES AVOCATS
CONSEILS FISCAUX

22/04/2022

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente applicables sont celles disponibles et consultables sur le site www.tickets-iacf.fr au jour de la commande.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après les « CGV »), s'appliquent à toutes les offres de services proposées par l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux en tant qu'organisme de formation (ci-après dénommé « l'Association ») et faisant l'objet d'une commande par un client acheteur professionnel, (ci-après dénommé le « Client »).

Les formations se déroulent à titre principal sous forme de conférences (ci-après « Formation(s) ») en présentiel et en distanciel accessibles en direct, y compris sous forme de rediffusion. Les Formations sont présentées sur les sites de l'Association www.iacf.fr et www.tickets-iacf.fr.

Lorsque le Client est une personne morale, le participant est l'un de ses dirigeants, collaborateurs ou salariés (ci-après dénommé « Participant »). Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par le Participant.

Lors de la souscription à la Formation, le Client est informé par l'Association des prérequis nécessaires au bon suivi de la Formation (ci-après « les Prérequis »), ce que le Client accepte. Il est rappelé, en particulier, que le Client ou, le cas échéant, le Participant doit avoir une bonne connaissance de la spécialité fiscale abordée par le thème de la Formation, laquelle s'inscrit dans le cadre de son activité professionnelle.

2. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV sont mises à la disposition sur le site internet de l'Association www.tickets-iacf.fr où elles sont librement consultables.

Les CGV sont opposables au Client, qui reconnaît en passant une commande sur le site www.tickets-iacf.fr en avoir eu connaissance avant de passer commande. Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort, le cas échéant, de leur respect par le Participant.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à sa commande, il a bénéficié de la part de l'Association des informations suffisantes notamment en termes de Prérequis, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins et, le cas échéant, à ceux du Participant.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

Le compte personnel du Participant doit être utilisé pour son inscription à la Formation correspondante. Ce compte personnel ne peut en aucun cas être cédé ou partagé avec une autre personne, quelle qu'elle soit, associée, salariée ou non, du Participant.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client valide sa demande d'inscription sur le site www.tickets-iacf.fr, à partir de son compte personnel, même si cette commande n'a pas fait l'objet d'un règlement avant la Formation.

Pour toute inscription, une confirmation de commande est adressée au Client. Le Client est responsable du choix de la Formation lors de sa commande, de même qu'il est responsable de la bonne utilisation de son compte personnel.

Le Participant reçoit en amont de la Formation une convocation incluant toutes informations pratiques relatives à la Formation.

À l'issue de la Formation, l'Association adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation. Une attestation de formation est disponible sur le compte du Participant sur www.tickets-iacf.fr dans un délai de 10 jours ouvrés après la Formation.

L'Association n'est pas responsable de la déclaration des heures de formation auprès de l'Ordre des avocats ou de tout autre organisme.

L'Association se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. MODALITÉS DE FORMATION

L'Association est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Les Formations sont essentiellement effectuées sous forme de présentations magistrales. Un support de formation est envoyé au Participant en amont de la Formation.

L'Association ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'accès à la salle de Formation en présentiel qui résulteraient de la non-conformité du Participant aux règles d'accès de l'établissement d'accueil (identité, documents sanitaires, autres). Le Participant est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Le Client et, le cas échéant, le Participant devront s'assurer préalablement à une Formation en distanciel de la compatibilité permanente de leur environnement technique avec la technique de diffusion employée par l'Association. L'Association ne peut être tenue pour responsable des difficultés et/ou interruptions de connexion du Client ou Participant à une Formation en distanciel : blocage par un VPN interne, rupture, insuffisance de débit ou instabilité de l'accès internet, interruption du visionnage pour raisons professionnelles ou personnelles.

L'Association s'engage à proposer une nouvelle date de formation si, lors d'une Formation en distanciel, une rupture de connexion - due à un cas de force majeure, à des coupures de courant au sein de l'Association ou de son prestataire, à des interruptions liées aux hébergeurs – venait à se produire et rendait impossible l'accès à la Formation en distanciel.

L'Association relève lors des Formations en distanciel les emails et temps de connexion des personnes participant à la Formation.

5. TARIF

Nos tarifs sont unitaires et forfaitaires. Ils s'appliquent pour chacune des personnes physiques participant à la Formation. Le prix de la Formation est indiqué sur chaque plaquette de formation et sur les sites www.iacf.fr et www.tickets-iacf.fr.

Le montant total dû par le Client est indiqué sur la facture envoyée par email au Client.

Le Client est responsable du bon paiement de sa facture de formation par lui-même ou par les services en charge au sein de sa structure.

6. ANNULATION/ REMPLACEMENT/ REPORT

L'annulation d'une inscription à la Formation en présentiel donne lieu à un remboursement si elle est reçue par email au plus tard sept jours calendaires avant le début de la Formation. Toute annulation reçue dans un délai inférieur à sept jours calendaires avant le début de la Formation ouvre droit à une facturation de 100% du prix de la Formation.

L'annulation d'une inscription à la Formation en distanciel donne lieu à un remboursement, si elle est reçue par email au plus tard cinq jours calendaires avant le début de la Formation. Toute annulation reçue dans un délai inférieur à cinq jours calendaires avant le début de la Formation ouvre droit à une facturation de 100% du prix de la Formation.

Le remplacement du Participant est admis avant la tenue de la Formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des Prérequis de la Formation et des CGV.

L'inscription à la Formation en présentiel n'implique aucunement un accès à sa rediffusion en distanciel.

En cas d'absence à la Formation, pour quelque raison que ce soit, l'Association ne serait être tenue pour responsable et la facture à cette Formation reste due.

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la Formation est à effectuer à la commande ou à réception de facture si un accord a été établi en ce sens.

Le règlement est effectué soit par carte bancaire en ligne sur www.tickets-iacf.fr lors de la commande, soit par virement ou par chèque.

Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

8. RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

L'Association garantit que les Formations sont conformes à la description qui en est faite sur son site internet. Elle s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Formations proposées correspondent au plus près aux besoins du Client.

En sa qualité de professionnel, le Client est seul responsable du choix de la Formation à laquelle il souscrit librement pour son compte propre ou, le cas échéant, au bénéficie du Participant.

La responsabilité de l'Association ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence de sa part dûment prouvée. Elle est strictement limitée à la seule réparation des préjudices directs subis par le Client ou, le cas échéant, par le Participant. En aucun cas, la responsabilité de l'Association ne peut être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

En tout état de cause, si la responsabilité de l'Association est valablement retenue à quelque titre que ce soit, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Association ne pourra être supérieure au montant total facturé au Client au titre de la Formation concernée.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'Association est exclue en cas de force majeure.

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir, pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de l'Association. Le cas échéant, le Client se porte fort du respect de cette obligation par le Participant.

9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Association détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, interventions orales…), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Tout Client ou Participant s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers, le support pédagogique mis à sa disposition ou tous propos tenus lors de la Formation sans l'autorisation expresse et écrite de l'Association.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, l'Association, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel des Clients et Participants.

L'Association respecte tout un ensemble de devoirs et octroie aux Clients et Participants tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par l'Association sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, accessible sur notre site www.iacf.fr

11. LITIGES ET MÉDIATION

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu à l'Association au 01 42 60 10 18, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique (contactiacf@iacf.fr). Lorsque le Participant souhaite formuler une réclamation, il doit transmettre sa demande au Client, lequel se chargera de l'adresser à l'Association suivant les modalités décrites ci-avant.

En cas de litige, les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir les juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.